Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 1 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, M. EYMAS, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
M. CARREAU à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. WINTERSHEIM à M. ELIAS, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:
Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, Mme SANCHEZ

Etait absent:
M. DURANT

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

4 – PLAN DE FINANCEMENT DE L'INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE TOZINY

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 28 janvier 2025, le conseil municipal a approuvé le plan de financement des travaux d'aménagement du futur espace public de la rue Toziny incluant l'espace anciennement occupé par le Centre des Finances Publiques ainsi que le parking situé devant le Palais Citoyen.

En complément des aides déjà demandées sur la partie travaux, par décision n°D/2025/103, en date du 12 juin 2025, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour financer le volet Ingénierie du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
		Aides publiques :		
Ingénierie	10 000 €	ETAT - Fonds Vert (Ingénierie)	8 000 €	80 %
		Autofinancement :		

		Fonds propres	2 000 €	20 %
Total dépenses d'investissement	**10 000 €**	**Total recettes d'investissement**	**10 000 €**	**100 %**

- D'encaisser les recettes correspondantes aux articles 1321 – chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 30 juin 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 09/07/25
Identifiant de télétransmission : 033-213300585000014-20250708-75984-DE-1-1

la Secrétaire de Séance,
Madame Christine HIMPENS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE